

**Fiche de données de sécurité**

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

**HORNBACH Vernis métallique brillant**

Date de révision: 08.01.2024

Code du produit: 70096067100000

Page 1 de 15

**RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise****1.1. Identificateur de produit**

HORNBACH Vernis métallique brillant

**1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées****Utilisation de la substance/du mélange**

Peinture de laque en phase solvante à base de résine alkydes.

Utilisations identifiées pertinentes

**Utilisations déconseillées**

Néant, utilisation conforme aux fins

**1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité**

Société:	Hornbach Baumarkt AG	
Rue:	Schellenrain 9	
Lieu:	CH-6210 Sursee	
Téléphone:	+41 41925 6700	Téléfax: +41 41925 6735
E-mail (Interlocuteur):	SDB@meffert.com	

**1.4. Numéro d'appel d'urgence:** 145 (STIZ)**RUBRIQUE 2: Identification des dangers****2.1. Classification de la substance ou du mélange****Règlement (CE) n° 1272/2008**

Flam. Liq. 3; H226  
STOT SE 3; H335  
STOT SE 3; H336  
Aquatic Chronic 3; H412

Texte des mentions de danger: voir RUBRIQUE 16.

**2.2. Éléments d'étiquetage****Règlement (CE) n° 1272/2008****Composants dangereux qui doivent être listés sur l'étiquette**

Hydrocarbures, C9, aromatiques  
acétate de n-butyle  
Masse réactionnelle d'éthylbenzène et de xylène  
1-méthoxy-2-propanol

**Mention** Attention

**d'avertissement:**

**Pictogrammes:**

**Mentions de danger**

H226	Liquide et vapeurs inflammables.
H335	Peut irriter les voies respiratoires.
H336	Peut provoquer somnolence ou vertiges.
H412	Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

**Conseils de prudence**

P280	Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage.
P273	Éviter le rejet dans l'environnement.

**Fiche de données de sécurité**

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

**HORNBACH Vernis métallique brillant**

Date de révision: 08.01.2024

Code du produit: 70096067100000

Page 2 de 15

P241	Utiliser du matériel électrique/de ventilation/d'éclairage antidéflagrant.
P102	Tenir hors de portée des enfants.
P210	Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer.
P271	Utiliser seulement en plein air ou dans un endroit bien ventilé.

**Étiquetage particulier de certains mélanges**

EUH066 L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.

**2.3. Autres dangers**

Les substances contenues dans le mélange ne remplissent pas les critères pour les substances PBT et vPvB énoncés à l'annexe XIII du règlement REACH.

Informations toxicologiques: La substance/le mélange ne contient pas de composants interdits conformément à REACH article 57(f) ou du règlement délégué (UE) 2017/2100 de la Commission ou du règlement délégué (UE) 2018/605 de la Commission présentent des propriétés de perturbation endocrinienne à des niveaux égaux ou supérieurs à 0,1 %.

Informations relatives à l'environnement : La substance/le mélange ne contient pas de composants interdits conformément à REACH article 57(f) ou du règlement délégué (UE) 2017/2100 de la Commission ou du règlement délégué (UE) 2018/605 de la Commission présentent des propriétés de perturbation endocrinienne à des niveaux égaux ou supérieurs à 0,1 %.

**RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants****3.2. Mélanges****Composants dangereux**

N° CAS	Substance			Quantité
	N° CE	N° Index	N° REACH	
	Classification (Règlement (CE) n° 1272/2008)			
	Hydrocarbures, C9, aromatiques			15 - < 20 %
	918-668-5		01-2119455851-35	
	Flam. Liq. 3, STOT SE 3, STOT SE 3, Asp. Tox. 1, Aquatic Chronic 2; H226 H335 H336 H304 H411 EUH066			
123-86-4	acétate de n-butyle			10 - < 15 %
	204-658-1		01-2119485493-29	
	Flam. Liq. 3, STOT SE 3; H226 H336 EUH066			
	Masse réactionnelle d'éthylbenzène et de xylène			5 - < 10 %
	905-588-0		01-2119488216-32	
	Flam. Liq. 3, Acute Tox. 4, Acute Tox. 4, Skin Irrit. 2, Eye Irrit. 2, STOT SE 3, STOT RE 2, Asp. Tox. 1; H226 H332 H312 H315 H319 H335 H373 H304			
107-98-2	1-méthoxy-2-propanol			5 - < 10 %
	203-539-1	603-064-00-3	01-2119457435-35	
	Flam. Liq. 3, STOT SE 3; H226 H336			

Texte des phrases H et EUH: voir RUBRIQUE 16.

**Fiche de données de sécurité**

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

**HORNBACH Vernis métallique brillant**

Date de révision: 08.01.2024

Code du produit: 70096067100000

Page 3 de 15

**Limites de concentrations spécifiques, facteurs M et ETA**

N° CAS	N° CE	Substance	Quantité
		Limites de concentrations spécifiques, facteurs M et ETA	
	918-668-5	Hydrocarbures, C9, aromatiques	15 - < 20 %
		par inhalation: CL50 = >10,2 mg/l (vapeurs); dermique: DL50 = >3160 mg/kg; par voie orale: DL50 = 3492 mg/kg	
123-86-4	204-658-1	acétate de n-butyle	10 - < 15 %
		par inhalation: CL50 = 23,4 mg/l (vapeurs); dermique: DL50 = >14000 mg/kg; par voie orale: DL50 = >10000 mg/kg	
	905-588-0	Masse réactionnelle d'éthylbenzène et de xylène	5 - < 10 %
		par inhalation: CL50 = 27,124 mg/l (vapeurs); par inhalation: ATE = 1,5 mg/l (poussières ou brouillards); dermique: DL50 = 12126 mg/kg; par voie orale: DL50 = 3523 mg/kg	
107-98-2	203-539-1	1-méthoxy-2-propanol	5 - < 10 %
		par inhalation: CL50 = 30,2 mg/l (vapeurs); dermique: DL50 = >2000 mg/kg; par voie orale: DL50 = 4227 mg/kg	

**RUBRIQUE 4: Premiers secours****4.1. Description des premiers secours****Indications générales**

Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation. En cas de perte de conscience avec respiration intacte placer la victime dans une position latérale de sécurité et consulter un médecin. En cas de symptômes allergiques, en particulier au niveau des voies respiratoires, appeler immédiatement un médecin. En cas de doute ou s'il y a des symptômes, demander un conseil médical.

**Après inhalation**

Transporter la victime à l'air libre, la protéger par une couverture et la maintenir immobile. En cas d'irritation des voies respiratoires, consulter un médecin.

**Après contact avec la peau**

Se laver immédiatement avec: Eau et savon Ne pas nettoyer avec: Solvants/Dilutions En cas d'irritations cutanées consulter un dermatologue.

**Après contact avec les yeux**

En cas de contact avec les yeux, rincer un moment avec de l'eau en gardant la paupière ouverte et consulter immédiatement un ophtalmologiste.

**Après ingestion**

NE PAS faire vomir. Se rincer aussitôt la bouche et boire beaucoup d'eau. Si la victime est inconsciente ou si elle souffre de crampes, ne jamais lui faire ingurgiter quoi que ce soit. Appeler un médecin.

**4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés**

Les hydrocarbures aliphatiques sont, suivant les sources littéraires, peu irritants pour la peau et les muqueuses, dégraissent la peau, sont narcotiques. En cas d'influence directe sur les tissus pulmonaires (p.ex. par aspiration), risque de pneumonie. En cas de vomissement faire attention au risque d'étouffement.

**4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires**

Traitement symptomatique.

**RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie****5.1. Moyens d'extinction****Moyens d'extinction appropriés**

Dioxyde de carbone (CO<sub>2</sub>), Brouillard d'eau, Poudre d'extinction, mousse résistante à l'alcool.

**Moyens d'extinction inappropriés**

Jet d'eau à grand débit

**5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange**

En cas d'incendie, risque de dégagement de: Dioxyde de carbone (CO<sub>2</sub>), Monoxyde de carbone, Oxydes

**Fiche de données de sécurité**

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

**HORNBACH Vernis métallique brillant**

Date de révision: 08.01.2024

Code du produit: 70096067100000

Page 4 de 15

d'azote (NOx)

**5.3. Conseils aux pompiers**

En cas d'incendie: Utiliser un appareil respiratoire autonome. Utiliser un jet d'eau dans le périmètre de danger pour la protection des personnes et le refroidissement des récipients.

**Information supplémentaire**

Ne pas laisser les eaux d'extinction s'écouler dans les égouts ou les cours d'eau.

**RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle****6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence****Remarques générales**

Assurer une aération suffisante. Eloigner toute source d'ignition.

**Pour les non-secouristes**

Utiliser un équipement de protection personnel. Protection individuelle: voir rubrique 8  
Premiers secours: veillez à votre autoprotection!

**6.2. Précautions pour la protection de l'environnement**

Ne pas laisser s'écouler dans les canalisations ni dans les eaux courantes. Si le produit contamine des nappes d'eau, rivières ou égouts, alerter les autorités compétentes selon les procédures réglementaires.

**6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage****Autres informations**

Absorber avec une substance liant les liquides (sable, diatomite, liant d'acides, liant universel).  
Traiter le matériau recueilli conformément à la section Elimination.

**6.4. Référence à d'autres rubriques**

Maniement sûr: voir rubrique 7  
Protection individuelle: voir rubrique 8  
Evacuation: voir rubrique 13

**RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage****7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger****Consignes pour une manipulation sans danger**

S'assurer d'une ventilation suffisante et d'une aspiration ponctuelle au niveau des points critiques. Ne pas respirer les poussières de ponçage. Utiliser une protection respiratoire adéquate

**Préventions des incendies et explosion**

Conserver à l'écart de toute flamme ou source d'étincelles - Ne pas fumer. Les vapeurs du produit sont plus lourdes que l'air et peuvent s'accumuler en forte concentration au niveau du sol, dans les fosses, les canalisations et les caves. Éviter l'accumulation de charges électrostatiques.

**Conseils d'ordre général en matière d'hygiène du travail**

S'assurer d'une ventilation suffisante et d'une aspiration ponctuelle au niveau des points critiques. Éviter tout contact avec les yeux et la peau. Ne pas manger, ne pas boire et ne pas fumer pendant l'utilisation.

**Information supplémentaire**

Ne pas manger, boire, fumer ni priser pendant l'utilisation. Laver les vêtements souillés avant de les réutiliser. Se laver les mains avant les pauses et à la fin du travail. Enduire une crème de protection pour les mains avant la manipulation du produit. Des installations de nettoyage sont disponibles en nombre suffisant

**7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités****Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage**

Assurer une ventilation suffisante du lieu de stockage. Selon le produit, toujours fermer le récipient de manière hermétique.

**Information supplémentaire sur les conditions de stockage**

Protéger du rayonnement solaire. Protéger de la chaleur et du gel.

**7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)**

**Fiche de données de sécurité**

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

**HORNBACH Vernis métallique brillant**

Date de révision: 08.01.2024

Code du produit: 70096067100000

Page 5 de 15

Laques à base de résines alkydes, sans aromatiques  
Tenir compte de la fiche des spécifications techniques.

**RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle****8.1. Paramètres de contrôle****Valeurs limites d'exposition (VME/VLE; Suva, 1903.f)**

N° CAS	Substance	ppm	mg/m <sup>3</sup>	fib/ml	Catégorie	Origine
123-86-4	1-Butylacétate	50	240		VME 8 h	
		150	720		VLE courte durée	
107-98-2	1-Méthoxypropan-2-ol (PGME)	100	360		VME 8 h	
		200	720		VLE courte durée	
9003-01-4	Acide polyacrylique (neutralisé, réticulé) (alvéolaire)	-	0,05		VME 8 h	
		-	0,05		VLE courte durée	

**Valeurs biologiques tolérables (VBT; Suva, 1903.f)**

N° CAS	Substance	Paramètres	Valeur limite	Substrat	Prélèvement
107-98-2	1-Méthoxypropan-2-ol	1-Méthoxypropanol-2	20 mg/l	U	b

## Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

## HORNBACH Vernis métallique brillant

Date de révision: 08.01.2024

Code du produit: 70096067100000

Page 6 de 15

## Valeurs de référence DNEL/DMEL

N° CAS	Substance		
DNEL type	Voie d'exposition	Effet	Valeur
	Hydrocarbures, C9, aromatiques		
Salarié DNEL, à long terme	par inhalation	systemique	150 mg/m <sup>3</sup>
Salarié DNEL, à long terme	dermique	systemique	25 mg/kg p.c./jour
Consommateur DNEL, à long terme	par inhalation	systemique	32 mg/m <sup>3</sup>
Consommateur DNEL, à long terme	dermique	systemique	11 mg/kg p.c./jour
Consommateur DNEL, à long terme	par voie orale	systemique	11 mg/kg p.c./jour
123-86-4	acétate de n-butyle		
Salarié DNEL, aigu	par inhalation	systemique	960 mg/m <sup>3</sup>
Salarié DNEL, à long terme	par inhalation	systemique	480 mg/m <sup>3</sup>
Consommateur DNEL, aigu	par inhalation	systemique	859,7 mg/m <sup>3</sup>
Consommateur DNEL, à long terme	par inhalation	systemique	102,34 mg/m <sup>3</sup>
	Masse réactionnelle d'éthylbenzène et de xylène		
Salarié DNEL, à long terme	par inhalation	systemique	221 mg/m <sup>3</sup>
Salarié DNEL, aigu	par inhalation	systemique	442 mg/m <sup>3</sup>
Salarié DNEL, à long terme	par inhalation	local	221 mg/m <sup>3</sup>
Salarié DNEL, aigu	par inhalation	local	442 mg/m <sup>3</sup>
Salarié DNEL, à long terme	dermique	systemique	212 mg/kg p.c./jour
Consommateur DNEL, à long terme	par inhalation	systemique	65,3 mg/m <sup>3</sup>
Consommateur DNEL, aigu	par inhalation	systemique	260 mg/m <sup>3</sup>
Consommateur DNEL, à long terme	par inhalation	local	65,3 mg/m <sup>3</sup>
Consommateur DNEL, aigu	par inhalation	local	260 mg/m <sup>3</sup>
Consommateur DNEL, à long terme	dermique	systemique	125 mg/kg p.c./jour
Consommateur DNEL, à long terme	par voie orale	systemique	12,5 mg/kg p.c./jour
107-98-2	1-méthoxy-2-propanol		
Salarié DNEL, à long terme	par inhalation	systemique	369 mg/m <sup>3</sup>
Salarié DNEL, à long terme	par inhalation	local	553,5 mg/m <sup>3</sup>
Salarié DNEL, à long terme	dermique	systemique	50,6 mg/kg p.c./jour
Consommateur DNEL, à long terme	dermique	systemique	18,1 mg/kg p.c./jour
Consommateur DNEL, à long terme	par voie orale	systemique	3,3 mg/kg p.c./jour

## Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

## HORNBACH Vernis métallique brillant

Date de révision: 08.01.2024

Code du produit: 70096067100000

Page 7 de 15

## Valeurs de référence PNEC

N° CAS	Substance	
Milieu environnemental		Valeur
123-86-4	acétate de n-butyle	
Eau douce		0,18 mg/l
Eau de mer		0,018 mg/l
Sédiment d'eau douce		0,981 mg/kg
Sédiment marin		0,0981 mg/kg
Micro-organismes utilisés pour le traitement des eaux usées		35,6 mg/l
Sol		0,0903 mg/kg
Air		0,36 mg/l
Masse réactionnelle d'éthylbenzène et de xylène		
Eau douce		0,327 mg/l
Eau douce (rejets discontinus)		0,327 mg/l
Eau de mer		0,327 mg/l
Sédiment d'eau douce		12,46 mg/kg
Sédiment marin		12,46 mg/kg
Micro-organismes utilisés pour le traitement des eaux usées		6,58 mg/l
107-98-2	1-méthoxy-2-propanol	
Eau douce		10 mg/l
Eau douce (rejets discontinus)		100 mg/l
Eau de mer		1 mg/l
Sédiment d'eau douce		52,3 mg/kg
Sédiment marin		5,2 mg/kg
Micro-organismes utilisés pour le traitement des eaux usées		100 mg/l
Sol		4,59 mg/kg

## 8.2. Contrôles de l'exposition

## Contrôles techniques appropriés

Assurer une aération suffisante. Lorsque les mesures techniques d'aspiration ou de ventilation ne sont pas possibles ou insuffisantes, il est indispensable de porter une protection respiratoire.

## Mesures de protection individuelle, telles que les équipements de protection individuelle

## Protection des yeux/du visage

Respectez la règle 192 du BG «Utilisation de la protection des yeux et du visage».  
Utiliser lunettes de protection étanches.- EN 166

## Protection des mains

Lors de la manipulation de substances chimiques, porter exclusivement des gants spécial chimie pourvus d'un marquage CE, y compris du numéro de contrôle à quatre chiffres. Le modèle des gants spécial chimie doit être choisi en fonction des concentrations et quantités des substances chimiques spécifiques au poste. Remplacer en cas d'usure! Voir les informations fournies par le fabricant. . Respecter la règle BG 195 "Utilisation de gants de protection".

Matériau approprié: NBR (Caoutchouc nitrile), CR (polychloroprènes, caoutchouc chloroprène), Caoutchouc butyle, FKM (caoutchouc fluoré) néoprène. Porter si possible des gants en coton par-dessous.

Temps de pénétration >480 min. Epaisseur du matériau des gants: >0,5 mm

Matériau déconseillé: cuir, tissu

Il est conseillé de demander au fabricant des précisions concernant la tenue aux agents chimiques des gants de protection susmentionnés pour des applications spécifiques.

**Fiche de données de sécurité**

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

**HORNBACH Vernis métallique brillant**

Date de révision: 08.01.2024

Code du produit: 70096067100000

Page 8 de 15

**Protection de la peau**

Chaussures de sécurité résistant aux agents chimiques- EN ISO 20345, Porter des vêtements de protection à manches longues. DIN EN ISO 13688:2013

**Protection respiratoire**

Respectez la règle BG 190 "Utilisation d'un appareil respiratoire". Lorsque la ventilation du local est insuffisante porter un équipement de protection respiratoire. Dans le traitement par pulvérisation Appareil filtrant (masque complet ou embout buccal) avec filtre: A2/P2

La classe des filtres de protection respiratoire doit absolument être adaptée à la concentration max. du polluant (gaz/vapeur/aérosol/particules) pouvant être produit. En cas de dépassement, il faut utiliser des appareils indépendants! EN 137

**Contrôle d'exposition lié à la protection de l'environnement**

Ne pas laisser s'écouler dans les canalisations ni dans les eaux courantes. Si le produit contamine des nappes d'eau, rivières ou égouts, alerter les autorités compétentes selon les procédures réglementaires.

**RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques****9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles**

L'état physique:	Liquide	
Couleur:	voir la couleur sur l'étiquette d'emballage	
Odeur:	Solvants/Dilutions	
Seuil olfactif:	non déterminé	
		<b>Testé selon la méthode</b>
Point de fusion/point de congélation:	non déterminé	
Point d'ébullition ou point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition:	ca. 120 °C	
Limite inférieure d'explosivité:	non déterminé	
Limite supérieure d'explosivité:	non déterminé	
Point d'éclair:	35 °C	ASTM D 6450
Température d'auto-inflammation:	non déterminé	
pH-Valeur:	na	
Viscosité cinématique: (à 20 °C)	> 20,50 mm <sup>2</sup> /s	
Hydrosolubilité:	insoluble	
La vitesse de dissolution:	non applicable	
Pression de vapeur: (à 20 °C)	>0,1 hPa	
Densité (à 20 °C):	0,98 g/cm <sup>3</sup>	

**9.2. Autres informations****Autres caractéristiques de sécurité**

Épreuve de séparation du solvant:	<3%
Point de sublimation:	non applicable
Point de ramollissement:	non applicable
Point d'écoulement:	non applicable
Durée d'écoulement: (à 20 °C)	82-91 4 DIN EN ISO 2431

**Information supplémentaire**

aucune

**RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité****10.1. Réactivité**

Des réactions dangereuses ne se produisent pas si utilisé et stocké correctement.

**10.2. Stabilité chimique**



**Fiche de données de sécurité**

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

**HORNBACH Vernis métallique brillant**

Date de révision: 08.01.2024

Code du produit: 70096067100000

Page 9 de 15

Le mélange est chimiquement stable si les conditions de stockage, d'utilisation et les températures préconisées sont respectées.

**10.3. Possibilité de réactions dangereuses**

Les vapeurs peuvent former avec l'air un mélange explosif.

**10.4. Conditions à éviter**

Protéger de la chaleur et du gel. Ne pas laisser sécher le produit.

**10.5. Matières incompatibles**

Comburent, fortes

**10.6. Produits de décomposition dangereux**

En cas d'incendie, risque de dégagement de: Dioxyde de carbone (CO<sub>2</sub>), Monoxyde de carbone, Oxydes d'azote (NO<sub>x</sub>). Dans certaines conditions d'incendie, des traces d'autres produits toxiques ne peuvent être exclues.

**RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques****11.1. Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) n° 1272/2008****Toxicité aiguë**

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

**ETAmél calculé**

ATE (orale) > 2000 mg/kg; ATE (cutanée) 11111 mg/kg; ATE (inhalation vapeur) 111,1 mg/l; ATE (inhalation poussières/brouillard) 15,15 mg/l

## Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

## HORNBACH Vernis métallique brillant

Date de révision: 08.01.2024

Code du produit: 70096067100000

Page 10 de 15

N° CAS	Substance					
	Voie d'exposition	Dose		Espèce	Source	Méthode
	Hydrocarbures, C9, aromatiques					
	orale	DL50 mg/kg	3492	Rat		
	cutanée	DL50 mg/kg	>3160	Lapin		
	inhalation (4 h) vapeur	CL50 mg/l	>10,2	Rat		
123-86-4	acétate de n-butyle					
	orale	DL50 mg/kg	>10000	Rat		OCDE 423
	cutanée	DL50 mg/kg	>14000	Lapin		OCDE 402
	inhalation (4 h) vapeur	CL50	23,4 mg/l	Rat		OCDE 403
	Masse réactionnelle d'éthylbenzène et de xylène					
	orale	DL50 mg/kg	3523	Rat		
	cutanée	DL50 mg/kg	12126	Lapin		
	inhalation (4 h) vapeur	CL50 mg/l	27,124	Rat		
	inhalation poussières/brouillard	ATE	1,5 mg/l			
107-98-2	1-méthoxy-2-propanol					
	orale	DL50 mg/kg	4227	Rat		
	cutanée	DL50 mg/kg	>2000	Lapin		
	inhalation (4 h) vapeur	CL50	30,2 mg/l	Rat		OCDE 402

**Irritation et corrosivité**

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

**Effets sensibilisants**

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

**Effets cancérogènes, mutagènes, toxiques pour la reproduction**

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

dioxyde de titane; [sous la forme d'une poudre contenant 1 % ou plus de particules d'un diamètre  $\leq 10 \mu\text{m}$ ]:Les données d'essai du fabricant des matières premières contenant du TiO<sub>2</sub> selon la norme EN 15051-2montrent que les matières premières contiennent < 1 % de particules d'un diamètre aérodynamique de  $\leq 10 \mu\text{m}$  et ne remplissent donc pas les critères de classification. La teneur en poussières respirables et thoraciques des matières premières contenant du TiO<sub>2</sub> entre dans la catégorie des poussières très faibles ou faibles selon la méthode EN 15051-2.**Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique**

Peut irriter les voies respiratoires.

Peut provoquer somnolence ou vertiges.

**Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée**

L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.

**Danger par aspiration**

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

## Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

**HORNBACH Vernis métallique brillant**

Date de révision: 08.01.2024

Code du produit: 70096067100000

Page 11 de 15

**Expériences tirées de la pratique**

En cas d'inhalation longues de hautes concentrations, peuvent apparaître: maux de tête, étourdissement, nausée etc.

**11.2. Informations sur les autres dangers****Propriétés perturbant le système endocrinien**

Ce produit ne contient aucune substance ayant des propriétés de perturbation endocrinienne chez les organismes non-cibles, car aucun constituant ne répond aux critères.

**RUBRIQUE 12: Informations écologiques****12.1. Toxicité**

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

N° CAS	Substance					
	Toxicité aquatique	Dose	[h]   [d]	Espèce	Source	Méthode
	Hydrocarbures, C9, aromatiques					
	Toxicité aiguë pour les poissons	CL50 9,2 mg/l	96 h	Oncorhynchus mykiss (Truite arc-en-ciel)		Méthode de calcul.
	Toxicité aiguë pour les algues	CE50r 2,9 mg/l	72 h	Pseudokirchneriella subcapitata		Méthode de calcul.
	Toxicité aiguë pour les crustacés	CE50 3,2 mg/l	48 h	Daphnia pulex (puce d'eau)		OCDE 202
123-86-4	acétate de n-butyle					
	Toxicité aiguë pour les poissons	CL50 18 mg/l	96 h	Tête de boule		OCDE 203
	Toxicité aiguë pour les algues	CE50r 675 mg/l	72 h	Scenedesmus subspicatus		
	Toxicité aiguë pour les crustacés	CE50 44 mg/l	48 h	Daphnia magna (puce d'eau géante)		
	Toxicité pour les crustacés	NOEC 230 mg/l	21 d	Daphnia magna (puce d'eau géante)		OCDE 211
	Masse réactionnelle d'éthylbenzène et de xylène					
	Toxicité aiguë pour les poissons	CL50 2,6 mg/l	96 h	non déterminé		
	Toxicité pour les poissons	NOEC 1,3 mg/l	56 d	non déterminé		
	Toxicité pour les algues	NOEC mg/l 0,44	3 d	non déterminé		
	Toxicité pour les crustacés	NOEC mg/l 1,57	21 d	non déterminé		
	Toxicité bactérielle aiguë	(CE50 96 mg/l)		non déterminé		
107-98-2	1-méthoxy-2-propanol					
	Toxicité aiguë pour les poissons	CL50 mg/l 6812	96 h	Leuciscus idus (aunée dorée)		
	Toxicité aiguë pour les algues	CE50r mg/l > 1000	72 h	Selenastrum capricornutum		
	Toxicité aiguë pour les crustacés	CE50 mg/l 23300	48 h	Daphnia magna (puce d'eau géante)		

**12.2. Persistance et dégradabilité**

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

## Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

## HORNBACH Vernis métallique brillant

Date de révision: 08.01.2024

Code du produit: 70096067100000

Page 12 de 15

N° CAS	Substance			
	Méthode	Valeur	d	Source
	Évaluation			
	Hydrocarbures, C9, aromatiques			
	OCDE 301F/ ISO 9408/ EEC 92/69/V, C.4-D	78%	28	
	Facilement biodégradable (selon les critères OCDE).			
123-86-4	acétate de n-butyle			
	OCDE 301D/ EEC 92/69/V, C.4-E	83%	28	
	Facilement biodégradable (selon les critères OCDE).			
107-98-2	1-méthoxy-2-propanol			
	OCDE 301F/ ISO 9408/ EEC 92/69/V, C.4-D	96%	28	
	Facilement biodégradable (selon les critères OCDE).			

**12.3. Potentiel de bioaccumulation**

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

**Coefficient de partage n-octanol/eau**

N° CAS	Substance	Log Pow
123-86-4	acétate de n-butyle	2,3
	Masse réactionnelle d'éthylbenzène et de xylène	3,16
107-98-2	1-méthoxy-2-propanol	-0,437

**FBC**

N° CAS	Substance	FBC	Espèce	Source
107-98-2	1-méthoxy-2-propanol	<100		

**12.4. Mobilité dans le sol**

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

**12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB**

Les substances contenues dans le mélange ne remplissent pas les critères pour les substances PBT et vPvB énoncés à l'annexe XIII du règlement REACH.

**12.6. Propriétés perturbant le système endocrinien**

Ce produit ne contient aucune substance ayant des propriétés de perturbation endocrinienne chez les organismes non-cibles, car aucun constituant ne répond aux critères.

**12.7. Autres effets néfastes**

Aucune information disponible.

**Information supplémentaire**

aucune

**RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination****13.1. Méthodes de traitement des déchets****Recommandations d'élimination**

Les résidus de matériel séchés peuvent être mis aux ordures ménagères, pour les résidus de matériel liquides, contacter l'entreprise locale de collecte des déchets.

**Code d'élimination des déchets - Produit (RS 814.610.1, OMoD)**

080111 Déchets provenant de la fabrication, de la formulation, de la distribution et de l'utilisation de produits de revêtement (peintures, vernis et émaux vitrifiés), de colles, de mastics et d'encre d'impression; Déchets provenant de la fabrication, de la formulation, de la distribution, de l'utilisation et du décapage de peintures et de vernis; Déchets de peintures et de vernis contenant des solvants organiques ou d'autres substances dangereuses; déchet spécial

**Fiche de données de sécurité**

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

**HORNBACH Vernis métallique brillant**

Date de révision: 08.01.2024

Code du produit: 70096067100000

Page 13 de 15

**Code d'élimination des déchets - Emballages contaminés (RS 814.610.1, OMoD)**

150104 Déchets d'emballages, absorbants, chiffons d'essuyage, matériaux filtrants et vêtements de protection (non spécifiés ailleurs); Déchets d'emballages (y compris les déchets d'emballages collectés séparément dans les communes); Emballages métalliques

**L'élimination des emballages contaminés**

Les emballages contaminés doivent être entièrement vidés et peuvent être réutilisés après un nettoyage adéquat. Les emballages entièrement vides peuvent être revalorisés.

**RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport****Transport terrestre (ADR/RID)**

<b>14.1. Numéro ONU ou numéro d'identification:</b>	UN 1263
<b>14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU:</b>	Peintures
<b>14.3. Classe(s) de danger pour le transport:</b>	3
<b>14.4. Groupe d'emballage:</b>	III
Étiquettes:	3
Code de classement:	F1
Dispositions spéciales:	163 367 650
Quantité limitée (LQ):	5 L
Quantité exceptée:	E1
Catégorie de transport:	3
N° danger:	30
Code de restriction concernant les tunnels:	D/E

**Autres informations utiles (Transport terrestre)**

Pas une marchandise de la classe 3 selon ADR/RID, chapitre 2.2.3.1.5.. Liquide visqueux inflammable en bidons <450 litres.

**Transport fluvial (ADN)**

<b>14.1. Numéro ONU ou numéro d'identification:</b>	UN 1263
<b>14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU:</b>	Peintures
<b>14.3. Classe(s) de danger pour le transport:</b>	3
<b>14.4. Groupe d'emballage:</b>	III
Étiquettes:	3
Code de classement:	F1
Dispositions spéciales:	163 367 650
Quantité limitée (LQ):	5 L
Quantité exceptée:	E1

**Transport maritime (IMDG)**

<b>14.1. Numéro ONU ou numéro d'identification:</b>	UN 1263
<b>14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU:</b>	Paint
<b>14.3. Classe(s) de danger pour le transport:</b>	3
<b>14.4. Groupe d'emballage:</b>	III
Étiquettes:	3
Dispositions spéciales:	163, 223, 367, 955

**Fiche de données de sécurité**

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

**HORNBACH Vernis métallique brillant**

Date de révision: 08.01.2024

Code du produit: 70096067100000

Page 14 de 15

Quantité limitée (LQ): 5 L  
 Quantité exceptée: E1  
 EmS: F-E, S-E

**Autres informations utiles (Transport maritime)**

Transport en accord du 2.3.2.5 du code IMDG. pas de produit dangereux dans les emballages &lt;30 L.

**Transport aérien (ICAO-TI/IATA-DGR)**

**14.1. Numéro ONU ou numéro d'identification:** UN 1263  
**14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU:** Paint  
**14.3. Classe(s) de danger pour le transport:** 3  
**14.4. Groupe d'emballage:** III  
 Étiquettes: 3  
 Dispositions spéciales: A3 A72 A192  
 Quantité limitée (LQ) (avion de ligne): 10 L  
 Passenger LQ: Y344  
 Quantité exceptée: E1  
 IATA-Instructions de conditionnement (avion de ligne): 355  
 IATA-Quantité maximale (avion de ligne): 60 L  
 IATA-Instructions de conditionnement (cargo): 366  
 IATA-Quantité maximale (cargo): 220 L

**14.5. Dangers pour l'environnement**

DANGEREUX POUR L'ENVIRONNEMENT: Non

**RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation****15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement****Informations réglementaires UE**

Limites d'utilisation (REACH, annexe XVII):

Inscription 3, Inscription 40, Inscription 75

2010/75/UE (COV): 49,078 % (480,964 g/l)

2004/42/CE (COV): 49,146 % (481,635 g/l)

**Législation nationale**

Teneur en COV (OCOV): 49,041 %

**15.2. Évaluation de la sécurité chimique**

Pour les substances de ce mélange, aucune évaluation de sécurité n'a été faite.

**RUBRIQUE 16: Autres informations****Modifications**

Cette fiche de données de sécurité comporte des modifications par rapport à la version précédente dans la (les) section(s): 2, 11, 15.

**Abréviations et acronymes**

EWG - Europäische Wirtschaftsgemeinschaft; EG - Europäische Gemeinschaft; CLP- Regulation on Classification, Labelling and Packaging of Substances and Mixtures; TRGS - Technische Regeln für Gefahrstoffe; PBT - persistenter bioakkumulierbarer und toxischer Stoff; vPvB - very persistent very bioaccumulative; REACH - Registration, Evaluation, Authorisation and Restriction of Chemicals; VOC - Flüchtige organische Verbindung WGK - Wassergefährdungsklasse

**Fiche de données de sécurité**

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

**HORNBACH Vernis métallique brillant**

Date de révision: 08.01.2024

Code du produit: 70096067100000

Page 15 de 15

**Les principales références bibliographiques et sources de données**Bibliographie: <http://gisbau.de> <http://www.baua.de>**Classification de mélanges et méthode d'évaluation utilisée selon le règlement (CE) n° 1272/2008 [CLP]**

Classification	Procédure de classification
Flam. Liq. 3; H226	Sur la base des données de contrôle
STOT SE 3; H335	Méthode de calcul
STOT SE 3; H336	Méthode de calcul
Aquatic Chronic 3; H412	Méthode de calcul

**Texte des phrases H et EUH (Numéro et texte intégral)**

H226	Liquide et vapeurs inflammables.
H304	Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.
H312	Nocif par contact cutané.
H315	Provoque une irritation cutanée.
H319	Provoque une sévère irritation des yeux.
H332	Nocif par inhalation.
H335	Peut irriter les voies respiratoires.
H336	Peut provoquer somnolence ou vertiges.
H373	Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.
H411	Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
H412	Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
EUH066	L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.

**Information supplémentaire**

Les informations reposent sur nos connaissances actuelles ; elles ne donnent cependant aucune garantie concernant les propriétés du produit et n'établissent aucun rapport contractuel. Le destinataire de notre produit est seul responsable du respect des lois et réglementations en vigueur.

**Utilisations identifiées**

N°	Court titre	LCS	SU	PC	PROC	ERC	AC	TF	Spécification
1	Revêtements et peintures, solvants, diluants	PW, C	19	9a	10, 11	10a, 11a	-	-	Sprüh/Rol/St

LCS: Étapes du cycle de vie

SU: Secteurs d'utilisation

PC: Catégories de produits

PROC: Catégories de processus

ERC: Catégories de rejet dans l'environnement

AC: Catégories d'articles

TF: Fonctions techniques

*(Toutes les données concernant les composants dangereux ont été obtenues, respectivement, dans la dernière version de la fiche technique de sécurité du sous-traitant.)*